

UNION NATIONALE DES
PRODUCTEURS DE GRANULATS

14/12/12

Stratégie Nationale pour la Biodiversité : l'engagement de toute une profession salué par le ministère de l'Écologie !

Lundi 17 décembre 2012, Delphine Batho, ministre de l'Écologie, a officiellement « reconnu SNB » l'engagement volontaire de l'Union Nationale des Producteurs de Granulats (UNPG) à la Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB). L'UNPG, investie de longue date dans la préservation de la biodiversité, se réjouit de voir ses efforts reconnus, et se félicite que la profession, à travers ses entreprises adhérentes, soit particulièrement bien représentée parmi les 22 projets reconnus. C'est le signe de l'engagement réel de l'ensemble de l'industrie du granulat en faveur de la biodiversité.

En mai 2011, l'UNPG - l'organisation professionnelle représentant l'ensemble de l'industrie qui extrait des granulats (sables et graviers) - avait naturellement adhéré à la Stratégie Nationale pour la Biodiversité naissante.

Le lien entre les activités de carrières et la biodiversité est direct. En effet, si l'exploitation du sous-sol modifie profondément le paysage et les écosystèmes, elle permet aussi de créer de nouveaux milieux propices à l'installation de la biodiversité.

Les potentialités écologiques des carrières ont suscité l'intérêt des naturalistes et des scientifiques dès les années 70. Les relations qui se sont tissées au fil du temps entre la profession, les associations environnementales et la communauté scientifique ont permis de réaliser des programmes d'études et, ainsi, d'améliorer la connaissance des écosystèmes et de leur fonctionnement, de définir de bonnes pratiques de gestion et d'aménagement des carrières et de les diffuser sous forme de guides. De plus, la profession s'est doté d'une démarche de progrès environnemental qui a contribué à la diffusion de ces bonnes pratiques.

L'UNPG mène ainsi depuis plusieurs décennies des actions pour une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les activités de carrières, au-delà des seules obligations réglementaires.

En juin 2012, pour aller plus loin, l'UNPG s'est engagée à contribuer à la déclinaison de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité en définissant une politique et un programme d'actions spécifique répondant aux enjeux du secteur. Pour mener durablement son action dans ce domaine, l'UNPG a structuré son engagement autour de 3 axes :

- **Mobiliser les entreprises**

En tant que tête de réseau, l'UNPG s'engage à mobiliser l'ensemble de ses membres en les sensibilisant aux enjeux de la biodiversité, et en les accompagnant dans leurs démarches.

- **Améliorer la connaissance**

Consciente de l'enjeu que constituent la connaissance et la compréhension des milieux naturels, l'UNPG s'engage à poursuivre et développer ses travaux de recherche en matière de biodiversité, en particulier sur le fonctionnement des écosystèmes, et à diffuser ce savoir auprès de ses parties prenantes.

- **Favoriser une gestion durable de la biodiversité**

Pour améliorer la réduction de l'impact des carrières sur la biodiversité ou favoriser sa gestion sur les sites, l'UNPG s'engage à identifier et diffuser auprès de ses adhérents de bonnes pratiques reconnues scientifiquement.

Chacun de ces axes comporte 3 objectifs, déclinés en 31 actions en faveur de la biodiversité, dont la mise en œuvre est programmée par l'UNPG, d'ici à 2015.

Cette démarche, qui a pour ambition de renforcer l'efficacité de l'organisation professionnelle par une meilleure coordination de ses actions, et de pérenniser - et développer - ses actions de sensibilisation et de formation des entreprises, d'amélioration des connaissances, et d'accompagnement de ses membres dans la gestion des pratiques environnementales en faveur de la biodiversité, constitue un mouvement d'entraînement collectif conçu pour mobiliser l'ensemble de la profession.

C'est tout à la fois cette implication réelle de l'UNPG, et cette volonté de mobiliser l'ensemble de la profession en faveur de la gestion de la biodiversité, que le ministère de l'Écologie a récompensé ce lundi 17 décembre 2012.

L'UNPG en chiffres

L'UNPG regroupe plus de 800 entreprises qui exploitent environ 1 600 carrières. En termes de chiffre d'affaires, la représentativité de l'UNPG dans sa branche d'activité est de 83 %.

Les chiffres clés du secteur

Dans son ensemble, l'industrie du granulat affiche un chiffre d'affaires proche de 4 milliards d'euros. Elle emploie 15 000 personnes dans les carrières, essentiellement en milieu rural.

Pour répondre aux besoins de la filière de la construction et des travaux publics, qui représente environ 1,5 million d'emplois, les industriels ont produit 379 millions de tonnes de granulats en 2011, ce qui correspond à une production annuelle de 6 tonnes de granulats par habitant.

Contact presse : Monet Communication – Tel. 01 47 05 09 08

Christelle de Montbel – cmontbel@monetcom.com et Margot Despiney - mdespiney@monetcom.com

L'Union nationale des producteurs de granulats (UNPG) est l'organisation professionnelle représentant l'ensemble des entreprises qui extraient du granulat, c'est-à-dire du sable et des graviers, pour alimenter le secteur du bâtiment et des travaux publics. L'UNPG réunit environ 900 entreprises, en grande majorité des PME. **L'UNPG est la principale composante de la fédération UNICEM** (Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction).

L'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM) est la fédération qui regroupe la quasi-totalité des industries extractives de minéraux (granulats, minéraux industriels, chaux, roches ornementales...) et les fabricants de divers matériaux de construction (béton prêt à l'emploi, mortier, plâtre...). La plupart de ces activités alimentent le secteur du BTP. Elles représentent près de 3 500 entreprises, 39 000 emplois et 10 milliards d'euros de chiffre d'affaires.